

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	2
2.	OBJECTIF GÉNÉRAL	2
3.	PORTÉE DE LA POLITIQUE.....	2
4.	LANGUE FRANÇAISE	2
4.1	Orthographe traditionnelle ou orthographe rectifiée ?	3
4.2	Rédaction inclusive et rédaction épïcène.....	3
4.3	Rédaction non binaire	3
5.	GUIDE DE RÉDACTION.....	3
6.	PARTAGE DES RESPONSABILITÉS	4
6.1	Responsabilités de la Direction des communications, de la veille et de la mobilisation des connaissances :	4
6.2	Responsabilités des personnes visées par cette politique :	4
7.	ENTRÉE EN VIGUEUR ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE.....	4

1. INTRODUCTION

Afin de représenter de manière équitable toutes les personnes dans le cadre de ses productions et communications institutionnelles, l'IRSST choisit d'adopter la rédaction inclusive, tout en respectant les recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

2. OBJECTIF GÉNÉRAL

La présente politique a pour objectif de préciser les orientations de l'IRSST en matière de rédaction. L'IRSST publie sa documentation écrite en français, dans le respect de la *Charte de la langue française*. De façon générale, l'Institut utilise un vocabulaire et des expressions propres à promouvoir la cohérence, la rigueur et la clarté des communications.

3. PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique doit être appliquée par les membres de la direction, et le personnel de l'IRSST pour toutes les productions et communications institutionnelles (se référer à la [Politique d'édition](#)). La présente politique ne concerne pas la rédaction des productions scientifiques et des livrables contractuels avec la Direction du Fonds et des partenariats de recherche, mais l'IRSST recommande et encourage ses collaborateurs et collaboratrices à appliquer ce style de rédaction.

4. LANGUE FRANÇAISE

L'IRSST choisit de suivre les recommandations grammaticales, orthographiques et syntaxiques de l'[Office québécois de la langue française \(OQLF\)](#)¹ ainsi que celles des [Ressources du Portail linguistique du Canada](#).

Nous vous invitons à consulter la [Banque de dépannage linguistique de l'OQLF](#) et [TERMIUM Plus](#)[®] pour toutes questions sur ces sujets.

¹ Pour la rédaction de cette politique, certains extraits du site Web de l'OQLF ainsi que de celui du *Guide de communication inclusive* de l'Université du Québec ont été utilisés.

Numéro :	COM-08-V1
Approuvée par CD	18-10-2022
Révisée au CD	

4.1 Orthographe traditionnelle ou orthographe rectifiée ?

Les deux sont acceptées. Toutefois, il est demandé de faire ce choix dès le départ de la rédaction d'un document et de le maintenir tout au long de l'ouvrage. On ne doit pas passer d'un type d'orthographe à un autre dans une même publication ou communication.

L'orthographe rectifiée (aussi appelée nouvelle orthographe) est une rectification de quelque 5 000 mots de la langue française, réalisée par le Conseil supérieur de la langue française et approuvée par l'Académie française en 1990. On a uniformisé les mots de certaines familles, corrigé des anomalies et modifié la façon d'écrire certains termes. Toute langue évolue et modernise ses façons d'écrire. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter les grandes lignes de [l'orthographe rectifiée](#).

4.2 Rédaction inclusive et rédaction épïcène

Selon l'OQLF, le terme « rédaction inclusive » fait appel à la formulation neutre (notamment par l'emploi de noms collectifs ou de tournures épïcènes). L'écriture inclusive cherche à éviter les mots marqués en genre, lorsqu'il est question de personnes, sans toutefois faire appel à des néologismes, au contraire de la rédaction non binaire. Elle permet de s'adresser à des groupes diversifiés (pour que chaque personne s'y sente incluse), à celles dont on ignore le genre ou aux personnes non binaires. L'écriture inclusive intègre aussi les doublets lexicaux (féminin et masculin).

Bien que similaire à l'écriture inclusive, la rédaction épïcène permet d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes. Outre les doublets lexicaux, la rédaction épïcène suggère aussi d'utiliser des termes épïcènes et des tournures neutres.

4.3 Rédaction non binaire

La rédaction non binaire fait place à la diversité des genres et inclut tous les genres en un mot (p. ex. : iel, freur, toncle, illes, heureuse, celui, toustes). Ces mots, qui varient d'un groupe à l'autre, ne sont pas attestés par l'OQLF ni par le gouvernement du Canada. **Ce style de rédaction n'est pas retenu par l'IRSST.**

5. GUIDE DE RÉDACTION

Afin de soutenir les autrices et auteurs dans la rédaction de leurs ouvrages, l'IRSST met à leur disposition le [Guide pratique](#) pour la rédaction et la présentation des productions scientifiques et techniques de l'IRSST. Ce guide facilitera l'intégration des normes linguistiques imposées par l'Institut.

6. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

6.1 Responsabilités de la Direction des communications, de la veille et de la mobilisation des connaissances :

- diffuser et promouvoir la présente politique ;
- offrir une formation sur l'écriture inclusive aux membres du personnel et de la direction de l'IRSST ;
- élaborer et diffuser un guide de rédaction ;
- conseiller et guider les personnes visées par cette politique ;
- assurer la mise à jour périodique de la Politique linguistique et du Guide pratique pour la rédaction et la présentation des productions scientifiques et techniques de l'IRSST.

6.2 Responsabilités des personnes visées par cette politique :

L'ensemble des directions de l'IRSST a la responsabilité de faire appliquer la politique.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

La politique entre en vigueur dès son adoption par le comité de direction de l'IRSST.

La Direction des communications, de la veille et de la mobilisation des connaissances procédera à une mise à jour au moins tous les deux ans.